

Paris, le 08 septembre 2020

Madame Frédérique VIDAL
Ministre de l'Enseignement supérieur, de la
recherche et de l'innovation
21 rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Objet : pratique et formation dans les APSA dans les établissements de l'enseignement supérieur

Madame la Ministre,

Nous tenons à attirer votre attention ainsi que celle de vos services sur la nécessité d'inciter les établissements de l'enseignement supérieur, dans le respect des règles sanitaires et dans le cadre de leur protocole et de leur autonomie, à favoriser de manière évidemment adaptée la pratique et la formation dans les activités physiques sportives et artistiques (APSA). La formation par la pratique des APSA est dispensée dans les universités par les UFR STAPS, les INSPE et les SUAPS sous la haute professionnalité des enseignants d'EPS.

Votre circulaire du 6 août dernier oriente les Universités vers la recherche préférentielle du présentiel pour toutes les activités d'enseignement, ce que nous approuvons. Mais elle n'aborde pas ou si peu, à travers le sujet des installations sportives (IS), cette problématique des APSA.

Nous considérons que le texte officiel *Rentrée scolaire 2020 « Repères pour la reprise de l'EPS en contexte Covid »* affirme la nécessité d'encourager les établissements du second degré à être volontaristes vis-à-vis de l'enseignement des APSA. L'enseignement et la formation par les APSA est déjà fortement contrainte par les règles d'utilisation dans les installations sportives, le nettoyage du matériel, la gestion des vestiaires, les gestes barrières. Même si ceci complique déjà rudement nos métiers et professionnalité, il est primordial de réinitialiser les contacts, le face à face pédagogique réel. Cette reprise se réalise, bien évidemment, en respectant les distances barrières, en réduisant le nombre d'étudiant-es par groupe, en adaptant les règles à la fois d'engagements physiques des étudiant-es et des « règles » des APSA si besoin... Les équipes de professionnels de l'EPS savent le faire.

Nous savons par ailleurs l'importance de la pratique physique en termes de lien social et autres aspects de santé publique pour les étudiant-es et personnels. C'est un point d'appui fort, en particulier dans l'intégration des primo-étudiant-es, dont l'accueil sera un enjeu crucial.

Ainsi Madame la Ministre, dans le cadre d'une réévaluation, régulation et affinement de la circulaire du 6 août à venir, nous demandons un passage explicite pour inciter et dynamiser ce présentiel dans les APSA dans les établissements de l'ESR. Ceci nous le répétons bien évidemment dans le respect des règles sanitaires.

Nous nous tenons à votre disposition et auprès de vos services pour toutes sollicitations sur ce sujet.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'expression de notre considération distinguée.



po/Pour le SNESup-FSU,
Anne Roger, co-secrétaire générale



Pour le SNEP-FSU,
Pascal Anger, secrétaire national
secteur enseignement supérieur